

DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION

Avenant n°2 Marché « Création d'une plateforme de cycle végétal à Cerizay »

Décision D-2023-216

Le Président de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10 relatif au régime de délégation du Président ;
- **Vu** le Code de la Commande Publique relatif aux marchés publics, et notamment des articles L 2194-1 3° et R2194-2 et R2194-7 relatifs aux modifications autorisées ;
- **Vu** la délibération DEL-CC-2021-191 du Conseil Communautaire du 09/11/2021 par laquelle il a été donné délégation au Président de prendre toute décision concernant *les marchés et accords-cadres* ;
- **Vu** la décision D-2023-024 en date du 08 février 2023, attribuant le marché 2022_38_MAP3 «Création d'une plateforme de cycle végétal à Cerizay», au Groupement CHARIER TP / PELLETIER TP ;
- **Vu** la décision D-2023-148 en date du 13 juillet 2023, modifiant par avenant n°1 le marché 2022_38_MAP3 « Création d'une plateforme de cycle végétal à Cerizay » ;
- **Considérant** la nécessité de modifier et ajouter des lignes au BPU suite à la demande du maître d'ouvrage.

DECIDE

ARTICLE 1 : de signer un avenant n°2 au marché 2022-38-MAP3 « Création d'une plateforme de cycle végétal à Cerizay », ayant pour objet de modifier et d'ajouter des lignes au BPU :
Montant estimatif du marché avant avenant :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 471 112,50 €
- Montant TTC : 565 335,00 €

Montant estimatif de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 28 310,70 €
- Montant TTC : 33 972,84 €
- **% d'écart introduit par l'avenant : 7,81 %**

Nouveau montant estimatif du marché :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 499 423,20 €
- Montant TTC : 599 307,84 €

Incidence financière de la modification et l'ajout de lignes au BPU :

N°prix	Libellé	Unite	Nouveau Prix Unitaire HT
2.4.1	Nouveau prix : Mur périphérique	ml	1 338.22
2.6.3	Nouveau prix : Plateforme béton armé (dallage béton)	m ²	1 125.00
2.2.12	Nouveau prix : Drainage routier derrière le mur compris raccordement au regard EP existant, terrassement, gravillonnage, bidim et tabouret de contrôle	Ensemble	9 335.00

**Les quantités seront payées à la réception des bons de pesées.
Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des
prix unitaires fixés dans le bordereau des prix.**

La répartition du montant de l'avenant est la suivante :

Prestation principale - Création d'une plateforme de cycle végétal à Cerizay

Type	Nom	Ajout / dimi. HT	Ajout / dimi TTC
Mandataire	CHARIER TP SUD	0,00 €	0,00 €
Co-traitant	PELLETIER TP SAS	28 310,70 €	33 972,84 €

ARTICLE 2 : De maintenir les clauses et conditions du contrat initial applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

ARTICLE 3 : D'imputer les dépenses sur les budgets concernés.

ARTICLE 4 : Ampliation de la présente décision sera transmise à Madame le Sous-Préfet de BRESSUIRE, et à Monsieur le Trésorier général de THOUARS.

Information de cette décision sera faite en séance de conseil communautaire.

Fait à Bressuire, le 26/09/2023

**Le Président,
Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU**



Transmis en préfecture le **2 8 SEP 2023**

Notifié ou publié le **2 8 SEP 2023**

Le Président,
-certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif
dans un délai de deux mois
à compter de la présente notification/ou publication.